Envoyé en préfecture le 20/05/2020

Reçu en préfecture le 20/05/2020

Affiché le

ID: 033-253306310-20200505-2020_01_19-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17 Nbre de membres présents : 12 Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes: Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt, le 5 mai à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en audioconférence.

Date de convocation: 23 avril 2020

<u>Etaient Présents</u>: Mmes De ROFFIGNAC- DERVILLE- GOT – GUILLEN - PIASECKI.

MM CORSAN-DELAUNAY- FEDIEU- GIRARD- LORIAUD- PLISSONRENARD

Secrétaire de séance : M. François DELAUNAY

Délibération N°2020-01-19: Dossier de candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO – Convention de mise à disposition d'un agent du Département de la Gironde auprès du SMIDDEST

Vu la convention de mise à disposition de personnel, signée le 19 juin 2019 entre le Département de la Gironde et le SMIDDEST ;

Compte-tenu de l'avancement de la démarche de candidature du phare de Cordouan à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

<u>Article unique</u>: D'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant à la dite convention, avenant précisant les modalités les plus adaptées pour finaliser les objectifs de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, le 05 mai 2020

